



DU LUNDI 21 DECEMBRE 2015

Saint-Sulpice-de-Cognac

L'argent du Téléthon dérobé dans les locaux de l'école communale

C'est triste et désolant. Tout ce dévouement pour rien.» Dominique Souchaud, le maire de Saint-Sulpice-de-Cognac, ne cache pas son amertume. Le week-end du 12 et 13 décembre, un ou plusieurs individus se sont introduits par effraction dans les locaux de l'école communale. Ils y ont dérobé l'argent récolté par les élèves pour le Téléthon, mais aussi «l'argent retiré des photos de classe et même celui d'une cagnotte qui devait servir à organiser un voyage scolaire», déplore-t-il. C'est une enseignante, le lundi matin, qui a constaté ce cambriolage «d'autant plus choquant que tout était en vrac dans les classes». «Ce qui est troublant, ajoute-t-il, c'est que l'effraction n'est pas vraiment manifeste, ça interroge». Une plainte a été déposée à la gendarmerie, intervenue sur les lieux le jour même pour mener ses premières investigations. Le trouble est même double au sein de la commune après un vol précédent, en octobre, cette fois à la mairie. Un volet forcé avait mis la puce à l'oreille de la secrétaire à son arrivée. Le ou les cambrioleurs s'étaient emparés d'un fond de caisse, conservé à la mairie afin de rendre la monnaie au public. «C'est tout ce qu'il(s) cherchai(ent) visiblement puisque rien d'autre n'a été dérobé. Une somme très, mais alors très modique, souligne dépité Dominique Souchaud qui a pris depuis «les mesures adéquates» pour ne plus voir ce type d'effraction se reproduire. «Le pire avec ce vol, c'est que ça a généré en



«C'est triste et désolant», déplore Dominique Souchaud dépité par ce vol. Un précédent avait eu lieu en octobre à la mairie.

Photo archives CL

plus des complications administratives, des délibérations au conseil, bref beaucoup d'emm... pour pas grand chose, c'est triste.» Une plainte a également été déposée pour cette affaire.

- Pour cette fin d'année, Charente Libre raconte les réussites du territoire cognaçais en 2015.
- Premier volet aujourd'hui, avec le premier caviar réalisé en Charente après huit ans d'élevage.

La nouvelle route du caviar passe par Gensac



Gilles BIOLLEY
g.biolley@charentelibre.fr

Ses yeux et son sourire brillent autant que son caviar. Le caviar de Gensac-La-Pallue, le premier et seul de Charente, tout frais sorti au début de l'été de sa pisciculture du Moulin. Et dont les boîtes, de 20 à 250 grammes, s'arrachent déjà comme des petits pains, vendues entre 2 200 et 2 400 euros le kilo.

Nul besoin de publicité en cette période de fêtes de fin d'année. Comme pour ses truites qui ont fait sa renommée, le très discret Yann Lafond laisse le bouche à oreille faire son œuvre pour son caviar. Et il fonctionne, alimenté par des clients qui défilent chaque semaine dans ses locaux. Par des chefs de grands restaurants de la région qui adoucent déjà ce produit artisanal fait maison, aux grains fermes, de couleur marron clair, caviar parmi le plus recherché. *«Le dernier en date, d'un grand restaurant de La Rochelle, m'a rappelé le lendemain pour me dire tout le bien qu'il en pensait après une dégustation à l'aveugle avec d'autres caviars très renommés. Le mien a fait l'unanimité. Il m'a dit "il n'y a pas photo". C'est super flatteur»*, se réjouit-il. Le retour de commentaires, c'est ce que Yann Lafond attendait avec impatience. Ce dont ce «piètre

consommateur» – *«Je ne suis pas un grand fan de caviar»*, confie-t-il en souriant et s'excusant presque –, tire aujourd'hui sa fierté. *«Plus que de le vendre, la reconnaissance d'avoir réussi à faire un produit d'exception, c'est ma grosse satisfaction. C'est ce que je recherchais, faire du top et quelque chose de différent, pas de l'argent»*, souligne-t-il.

Huit ans d'attente

Reste qu'au regard du succès déjà remporté, l'argent ne va pas manquer de rentrer dans les caisses. D'autant que le caviar de Yann Lafond risque de ne pas rester longtemps dans la fourchette de prix actuelle, ce qui constitue néanmoins une juste récompense pour ce père de deux fillettes qui n'a pas compté son temps ni son argent ces huit dernières années pour atteindre son objectif.

Huit ans de travail acharné et d'investissement à l'aveugle, à élever, bichonner et à nourrir doucement ses esturgeons avec des aliments de haute qualité. Le temps nécessaire aux femelles pour arriver à maturité. Huit ans d'investissement sans être assuré du résultat, si ce n'est d'avoir tout au long du parcours cette certitude tout de même *«qu'en prenant autant de soins avec [ses] poissons, avec cette eau merveilleuse du gouffre de Gensac*



L'eau du gouffre de Gensac coule dans les bassins de la pisciculture du maître des lieux. À 16 °C constants. L'une des clés du succès.

Photos G. B.

à 16 °C constants, [il] atteindra[t] forcément la qualité».

Gensac, inscrit en grosses lettres sur ses boîtes. «J'y tenais, c'est un juste retour des choses. dit-il. Si j'en suis là aujourd'hui, je le dois aussi aux habitants de la commune qui m'ont suivi, ont été mes premiers clients quand j'ai débuté avec l'élevage de truites.»

Deux embauches à venir

C'était en 2007, la consécration d'une passion pour cet Angoumoisien de naissance bercé dans son enfance par l'eau des étangs de ses grands-parents. Petit, il s'amusait déjà à construire des bassins où il triait les poissons. «J'ai toujours voulu faire ça, mais il a fallu du temps pour y parvenir», dévoile-t-il. Un bac, la fac, des petits boulots, jusqu'à ce que la passion refasse surface et nourrisse son envie de se lancer. Une formation professionnelle à 25 ans et quelques années de salariat chez des

”

Si le caviar marche très bien, j'envisage d'élever de la truite ailleurs avant de la ramener ensuite à Gensac. Ça libérerait des bassins pour plus d'esturgeons.

pisciculteurs plus tard, Yann Lafond, alors sans emploi, se met à son compte en 2007, à 32 ans, «avec l'envie déjà d'élever les deux, truites et esturgeons».

Un pari risqué quand il a fallu reprendre cette pisciculture du Moulin, à l'abandon à l'époque. Un pari réussi aujourd'hui pour cet artisan à la tête d'une petite entreprise à

échelle humaine (2 temps plein, 1 saisonnier), dont les portes sont toujours ouvertes. Chez qui on passe commande à la bonne franquette. Et qui cultive des valeurs et n'entend pas en changer sur l'autel de la réussite. Tout juste compte-t-il en profiter un peu pour partager plus de temps avec sa famille, «lever le pied un peu», et en faire profiter d'autres avec lui comme son actuel saisonnier appelé à être bientôt embauché à temps plein. En attendant un autre recrutement à venir.

«Et si le caviar marche très bien, j'envisage d'élever de la truite ailleurs avant de la ramener ensuite à Gensac. Ça libérerait des bassins pour plus d'esturgeons», entrevoit-il. Eux, c'est sûr, ne quitteront jamais le site, source oblige. Un jeune cheptel vient d'ailleurs d'y élire domicile afin d'assurer la pérennité de cette belle success story, une de plus après celle de la vodka Grey Goose née elle aussi à la source de Gensac-La-Pallue.

Police municipale

Gourinchas critiqué à sa gauche et à sa droite pour sa «volte-face»

Des tirs croisés et nourris à gauche comme à droite contre sa décision d'armer la police municipale: le maire, Michel Gourinchas, s'attendait à être critiqué pour son changement de position et l'annonce la semaine dernière de l'armement de la police municipale de Cognac comme de Châteaubernard. «On peut me reprocher d'avoir dit le contraire il y a six mois, mais le contexte a changé», expliquait-il en conférence de presse (CL du 16 décembre). Noël Belliot, pour Les Républicains, a été le premier à dégainer hier après-midi, suivi quelques minutes plus tard de Pierre-Alain Dorange, du Parti de gauche. Évidemment, les raisons de ces deux communiqués critiques envoyés à la presse sont différentes pour l'un et l'autre. S'il est d'accord sur le fond avec cette décision, le leader de l'opposition municipale n'a pas manqué de railler la «volte-face» du maire de Cognac après cette décision qui n'a pas été évoquée en conseil municipal jeudi dernier. «Sans doute a-t-il voulu éviter que nous lui rappelions sa position tranchée de juin 2015 quand il déclarait ne pas vouloir "de cow-boys", ou lorsqu'il affirmait "il n'y aura pas de pistolet, c'est certain"», explique Noël Belliot. Du côté de l'extrême gauche, on regrette l'absence de «consultation des citoyens» pour évoquer cette «proposition irresponsable», «cette escalade sans fin». Pour Pierre-Alain Dorange et la liste Front de gauche «Résistons par les actes» des dernières municipales de 2014, «c'est un reniement de plus de la majorité municipale qui ne sait plus que faire pour réagir aux événements avec une surenchère de mesures coûteuses, inefficaces



Noël Belliot regrette que la décision d'armer la police municipale n'ait pas été évoquée en conseil municipal jeudi dernier.

Photo archives Christophe Barraud

et disproportionnées». Avec ce communiqué titré «Cognac: le trompe-l'œil sécuritaire ou les reniements du PS», c'est la première fois depuis six mois et juin dernier que le blog du Front de gauche, créé pour les municipales, a été réactivé.

M.-A. B.

Jours de fête et d'animations pour les enfants ce week-end

Maurice BONTINCK
m.bontinck@charentelibre.fr

Une centaine d'enfants et d'adolescents qui transforment le magasin Auchan en piste de danse, des bambins fascinés par un spectacle de clowns dans l'artère piétonnière ou bien sûr les traditionnelles photos du père Noël et balades en calèche: c'était ce week-end ou jamais à Cognac pour attirer les enfants, tout en proposant aux parents de faire leurs derniers (ou premiers) achats de ces fêtes de fin d'année. Du côté de la place d'Armes et de la rue piétonnière, la plupart des magasins sont restés ouverts tout le week-end. Et pour que les plus jeunes ne transforment pas le chemin des emplettes en chemin de croix pour leurs parents, le minimarché de Noël s'est enrichi de plusieurs petites animations. Comme hier midi avec la représentation théâtrale «Le cœur sur



Du flashmob assuré au milieu de l'hypermarché Auchan de Châteaubernard par une centaine de grands enfants...

le nez» de la compagnie Révolante, remplie de sourires de clown et de notes d'accordéon. Ou la veille avec le départ du petit train à la rencontre des animations de Noël jusqu'à Saint-Jac-

ques. Avec, à l'arrivée, séances de maquillage et balades à poney. Les parents avaient aussi leurs propres terrains de jeux, au couvent des Récollets par exemple, avec les 21 exposants du salon des métiers d'art, présents jusqu'à mercredi.

L'animation la plus spectaculaire était peut-être à voir du côté de l'hypermarché Auchan à Châteaubernard. Ils étaient près d'une centaine de grands enfants à lancer le désormais traditionnel flashmob de Noël dans l'allée centrale du magasin. La grande majorité est issue des cours d'Estelle Simon, qui assure le moment de détente au milieu des rayons pour la quatrième année. Mais les clients n'ont pas manqué de repérer un père Noël caché au milieu des danseurs. Ou cette petite fille d'à peine 5 ans qui a vite compris les pas à réaliser au milieu de deux rangées de danseurs.



... aux clowns de la place d'Armes à Cognac: il y en avait pour tous les goûts ce week-end.

Photos M.-A. B.

Le visage glamour du Nord-Pas-de-Calais

Pour la deuxième année consécutive Miss Nord-Pas-de-Calais remporte le titre de Miss France : Iris Mittenaere, 22 ans, succède ainsi à Camille Cerf, au terme du 69e concours Miss France diffusé en direct sur TF1.

Avec 26% des votes des téléspectateurs, Iris Mittenaere devance miss Martinique (20%), sa première dauphine et miss Tahiti (19%), sa deuxième dauphine.

Iris Mittenaere, une grande brune d'1,72m, étudiante en cinquième année de chirurgie dentaire qui se dit « certaine de reprendre ses études l'année prochaine », a évoqué « son combat pour la scolarisation des jeunes filles ».

Elle avait obtenu la meilleure note au test de culture générale (17,5/20) lors des sélections.

La jeune femme est née à Lille et aime « par-dessus tout le cinéma, la couture, le pilates et le fitness », peut-on lire sur son profil sur le site internet de TF1. Elle a été choisie parmi 31

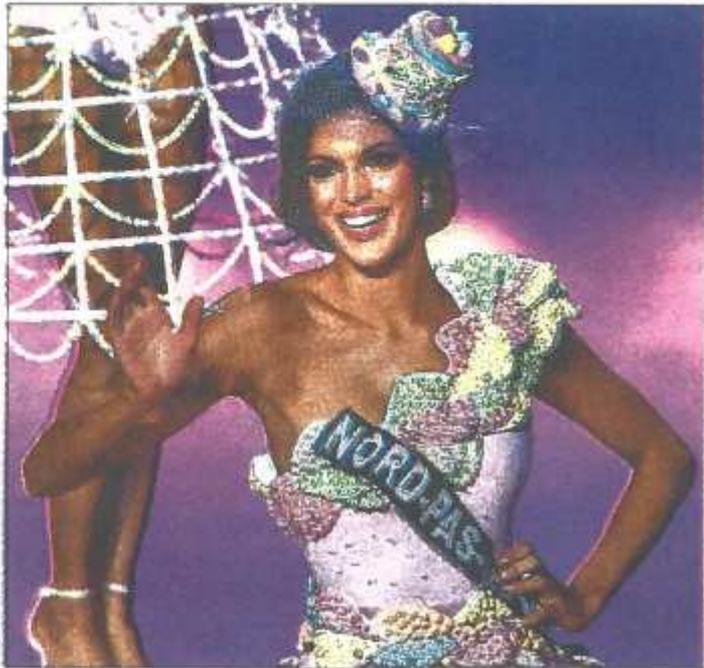


Photo AFP

prétendantes, âgées de 18 à 24 ans, départagées par les téléspectateurs et un jury présidé par le couturier Jean-Paul Gaultier et composé des chanteurs Patrick Fiori et Kendji Girac, de la chanteuse Anggun, du rugbyman Frédéric Michalak, de l'actrice Laetitia Milot et de Miss France 2009 Chloé Mortaud.

La cérémonie, retransmise depuis le Zénith de Lille sur TF1 et présentée pour la 21e

année de suite par l'animateur Jean-Pierre Foucault, se voulait « un show populaire mais chic, élégant et glamour » sur le thème du « rêve », a indiqué la chaîne privée. Côtés avantages, Iris Mittenaere a déjà gagné 100.000 euros de cadeaux, profitera d'un appartement pendant un an à Paris et percevra un salaire d'un cadre supérieur pendant une année, a indiqué Sylvie Tellier.

Police municipale : le maire entre deux feux

POLITIQUE L'UMP Noël Belliot égratigne le revirement de Michel Gourinchas sur l'armement des agents. Le Parti de gauche s'indigne de cette décision

Mardi dernier, conjointement à son homologue de Châteaubernard, le maire de Cognac Michel Gourinchas annonçait sa décision de doter la police municipale d'armes de poing. Il n'a pas jugé bon de revenir sur ce choix, qui est de son seul ressort, lors du conseil municipal, jeudi.

Dans un communiqué envoyé hier, l'UMP Noël Belliot s'en « étonne » et en déduit que le maire n'avait pas envie de se voir rappeler sa position inverse, il y a six mois.

« Ce n'est pas la première fois que le maire de Cognac fait volte-face après avoir affirmé haut et fort que les propositions que nous avons faites lors des élections municipales

de mars 2014 étaient tantôt irresponsables, tantôt inadaptées pour ensuite les reprendre à son compte », estime Noël Belliot.

« Irresponsable », selon le PG Si l'élue de droite était dès le départ partisan de cette option, il en va tout autrement d'anciens partenaires du maire, les militants du Parti de gauche. Sur leur blog (1), ils ont diffusé hier un texte qualifiant la décision « d'irresponsable », « sans rapport avec les événements auxquels c'est censé réagir ». Pour eux, ce type d'armement doit rester une prérogative de la police nationale.

Le PG y voit « un reniement de plus de la majorité municipale, qui

ne sait plus que faire pour réagir aux événements avec une surenchère de mesures coûteuses, inefficaces et disproportionnées (comme par exemple fouiller nos jeunes ados à l'entrée de la patinoire) ». Il considère qu'un tel sujet aurait dû faire l'objet d'une consultation citoyenne.

Dénonçant une « escalade » sécuritaire, le PG reste sur la ligne qu'il défendait lors des élections municipales, un « ilotage » dans chaque quartier, avec des missions axées sur « la prévention, la médiation, l'écoute et la proximité ».

(1) <http://resistonsparlesactes.blogspot.fr>.



L'armement de la police municipale fait réagir. PHOTO J.G.

CHATEAUBERNARD

Un prix littéraire régional

« Des petits gâteaux, un petit jus ? », le rituel d'accueil est toujours le même, la médiathèque cocoone son jury de lecteurs. Une parenthèse en livres dont Marylène Carteron, responsable de la structure, savoure chaque instant. Après le jury de lecteur du Polar et de Littératures européennes, place donc aux auteurs locaux. 14 adhérents de la médiathèque sont donc venus participer au prix littéraire La Voix des lecteurs organisé par le centre du livre et de la lecture en Poitou-Charentes, début décembre.

Verdict le 22 janvier

Donner l'appétence du livre en partenariat avec toutes les chevilles ouvrières du monde littéraire, tel est un peu le cheval de bataille de ce centre du livre et de la lecture, financé par l'État et la Région. Et à ce titre La Voix des lecteurs s'inscrit tout à fait dans cette dynamique. Le principe est simple : cinq ouvrages d'auteurs de la région sont auscultés par des lecteurs constitués en groupe minimum de cinq. Le prix n'est donc pas réservé exclusivement aux bibliothèques et médiathèques



Des adhérents de la médiathèque ont participé au prix littéraire La Voix des lecteurs. PHOTO S.E.

comme pour le Polar ou Littératures européennes. À la surprise générale, ce furent bien des écrivains du cru et non pas des ouvrages au parfum du terroir qui étaient à découvrir. L'initiative a séduit, toutes sont partantes pour une nouvelle édition 2016 avec quelques yeux masculins en sus.

Le lauréat du prix littéraire La Voix des lecteurs sera révélé vendredi 22 janvier, à 20 h 30, à la Canopée à Ruffec.

Sandra Balian

SÉLECTION

« Le Pays vide », de Catherine Guillebaud (éd. Confluences, janv. 2014) ; « L'Homme qui marchait avec moi », de Claude Margat (éd. La Différence, mai 2014) ; « Mousseline et ses Doubles », de Lionel-Edouard Martin (éd. du Sonneur, sept. 2014) ; « Normale saisonnière », de Sofia Queiros (éd. Isabelle Sauvage, juin 2014) ; « Les Anges à part » de Elie Treese (éd. Rivages, janv. 2014).

SAINT-SULPICE-DE-COGNAC

La première adjointe démissionne



Dominique Souchaud et ses adjoints : Jessica Redeuil, Bernard Gravelle et Lydia Bégaud. PHOTO COLETTE GUINE

Le conseil municipal, qui s'est déroulé mardi dernier, pourrait être qualifié « d'allégé » par rapport aux précédents avec, cependant, une annonce d'importance puisque Jessica Redeuil, première adjointe, a présenté sa démission, à compter du 1^{er} janvier 2016, à cause d'une charge de travail au niveau professionnel.

Dominique Souchaud a fait état d'une réunion du centre communal d'action sociale (CCAS), conformément aux dispositions de la loi Notre qui offre aux communes de moins de 1 500 habitants la possibilité de supprimer le centre communal d'action sociale. Le bureau du CCAS a émis un avis favorable et le Conseil municipal a donc acté cette suppression. Dans ce cadre, la partie du budget qui était réservé au CCAS, soit 500 euros, est transférée sur le compte « associations et autres » et

plus particulièrement à la caisse des écoles.

Achat de matériel

La commission finances réunie lundi dernier, et après avoir demandé conseil auprès de la trésorerie, a émis un avis favorable aux décisions modificatives budgétaires, notamment pour l'achat de matériel pour les services techniques, un broyeur pour un montant de 8 460 euros TTC et du petit matériel pour 1 500 euros.

Par ailleurs, une convention est adoptée pour le prêt du bus scolaire à titre exceptionnel dont les modalités seront adoptées ultérieurement. Les vœux de la commune auront lieu lundi 4 janvier, à 19 heures, à la salle des fêtes. La date du prochain conseil municipal est fixée au jeudi 14 janvier, à 20 h 30.

C. G.

L'agence postale change ses horaires

La réunion du conseil municipal s'est tenue mardi dernier et portait sur la modification des horaires d'ouverture de l'agence postale. Ainsi, l'ouverture du samedi matin est supprimée au bénéfice des horaires d'ouverture des autres jours de la semaine. À compter du 1^{er} janvier, l'agence postale sera ouverte les lundi, mardi et jeudi, de 9 à 13 heures et de 13 h 30 à 16 h 30 ; le mercredi, de 9 heures à 11 h 30 et le vendredi, de 9 à 13 heures et de 13 h 30 à 16 h 30.

Cette proposition fait suite au constat d'une faible fréquentation des usagers le samedi matin et à la demande de l'agent pour raisons familiales. L'agence de Merpins est l'une des agences les mieux fréquentées de Charente, elle a vu son chiffre d'affaires augmenter de 33 % en 2015, soit 25 000 euros par mois.

Le CCAS maintenu

Le maire Christian Decoodt a ensuite expliqué que la loi du 7 août 2015 rend facultative la création d'un centre communal d'action sociale (CCAS) dans les communes de moins de 1 500 habitants. Ces communes ayant un CCAS peuvent choisir de le dissoudre par délibération du Conseil municipal. Dans ce cas, la commune exerce directement les attributions relevant jusqu'à présent du CCAS, en particulier les demandes d'aides sociales légales et la domiciliation



L'agence postale n'ouvrira plus le samedi matin. PHOTO C. G.

des personnes en faisant la demande. Considérant que la Communauté de communes (CdC) de Grand Cognac n'a pas cette compétence et qu'il n'existe pas de centre intercommunal d'action sociale, il a été rappelé que le Conseil municipal peut décider de se réunir à huis clos. Après en avoir fait part aux membres du conseil d'administration du CCAS, ces derniers lui ont demandé de transmettre au Conseil municipal leur souhait de conserver cette structure considérant qu'elle facilite notamment la proximité avec les personnes dans le besoin. La proposition a été validée par les élus.

Entretien obligatoire

Le maire a ensuite expliqué que l'entretien professionnel est rendu obli-

gatoire pour l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux, en lieu et place de la notation qui est abandonnée et caduque dans toute la fonction publique. Christian Decoodt a énuméré les critères validés par le comité technique, le 10 portant sur les compétences professionnelles et techniques, les qualités relationnelles, la capacité d'encadrement ou d'expertise.

Étaient également à l'ordre du jour, la demande de reprise de révision n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) selon une procédure allégée du 15 juin 2015, un arrêté de projet du 21 juillet 2015, un arrêté de maire du 23 octobre 2015 et une enquête publique conduite du 16 novembre au 16 décembre.

Colette Guné